

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT DU HAVRE  
CANTON DE FECAMP  
COMMUNE DE SAINTE HELENE BONDEVILLE

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 076-217605872-20260407-ARRETE062026-AI

**ARRETE DU MAIRE N°06/2026**

=====

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
A M Florent SENAY 3<sup>ème</sup> adjoint**

Madame le Maire de la commune de Ste Hélène Bondeville

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

**Arrête:**

**ARTICLE 1 :**

A compter de ce jour, Monsieur Florent SENAY, troisième adjoint, a délégation de fonction et de signature dans les domaines :

- Travaux
- Environnement
- Cimetière

**ARTICLE 2 :**

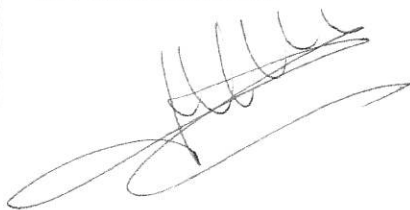
Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'état et au percepteur

**ARTICLE 3**

Une ampliation de cet arrêté est transmise à l'intéressé

Fait à Ste Hélène Bondeville, le 07 avril 2026

Spécimen de la signature de  
M Florent SENAY



**Le maire**  
**Marie Agnès LECLERC**

